

AME-6611 ESSAI-PROJET (SESSIONS D'HIVER - ETE 2016)

SYLLABUS DU COURS ET CHEMINEMENT EN ATDR

Essai-projet : Activité terminale de rédaction qui peut être réalisée seule ou en équipe de deux sous la supervision d'un conseiller. L'activité doit nécessairement consister en une recherche portant sur une problématique bien décrite, en une cueillette de données originales, leur analyse et en la réalisation d'un projet d'intervention ou de propositions avec des recommandations concrètes. L'essai-projet doit inclure ces parties : une problématique, une méthodologie de recherche, une cueillette de données originales sur le terrain, une analyse des données recueillies, une proposition qui peut prendre la forme de recommandations concrètes ou d'un projet d'intervention et une présentation.

1- Le dépôt du sujet d'essai-projet

L'étudiante ou l'étudiant est invité à prendre contact avec les professeurs du programme ATDR ou d'un autre programme afin de discuter des sujets de recherche possibles et de choisir un directeur de recherche, ci-après nommé le conseiller. Tous les professeurs de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ÉSAD) peuvent diriger les essais-projets des étudiants, selon leur disponibilité. Il est toutefois possible, suivant les champs d'intérêt, de choisir un professeur d'un autre département ou faculté de l'Université Laval. Si le conseiller est professeur dans un autre département, le directeur de programme demandera à rencontrer l'étudiant et le conseiller afin de préciser la nature des attentes envers chacun d'eux. Il est fortement recommandé de rencontrer le conseiller à la gestion des études et le directeur du programme afin de s'assurer que le sujet proposé est bien en lien avec le programme de maîtrise en ATDR.

Pour le dépôt du sujet d'essai-projet, il faut compléter le formulaire *Dépôt du sujet d'essai-projet ou de mémoire*. Il **doit être accompagné** d'une description succincte (**2 à 3 pages**), dactylographiée à double interligne, du projet de recherche. Cette description doit prendre la forme d'un texte (non d'un plan) où l'étudiant présente **la problématique, la méthodologie de la recherche, la documentation, le calendrier de travail ainsi que les échéances**. Le conseiller doit contresigner ce texte avant qu'il ne soit déposé au secrétariat de l'ÉSAD.

La problématique

L'essai-projet a comme point de départ une interrogation sur un sujet lié à l'un des volets du programme de maîtrise en ATDR. La problématique peut prendre pour point de départ des énoncés théoriques. Il faut clairement faire ressortir le problème entre ces énoncés et des observations empiriques qui viennent questionner la théorie. Le sujet suscite des questions auxquelles l'étudiant cherchera à apporter des réponses.

Il faut donc présenter le sujet et énumérer les questions auxquelles il tentera de répondre, par ordre de priorité si possible.

La méthodologie de recherche

Pour que le directeur de programme puisse évaluer la faisabilité du sujet, il faut préciser les différentes étapes et la nature de la méthode de recherche. Ainsi, le conseiller saura comment on entend procéder dans les étapes conduisant à la rédaction de l'essai-projet.

La démarche comprend les moyens utilisés pour l'élaboration du cadre théorique et les modalités choisies pour appliquer le modèle ou pour confronter les concepts aux données empiriques. Il s'agit de présenter l'importance relative de la partie théorique (définition du problème ou de l'objet d'étude, de l'approche ou de l'identification des questions, hypothèses et concepts centraux) par rapport à la partie appliquée (cueillette d'informations, construction et traitement des données). Les deux parties, théorique et appliquée, sont accompagnées d'une troisième, l'analyse des données, qui impose une confrontation des données aux éléments théoriques généralement énoncés au début de l'essai, et un projet terminal.

La méthodologie de recherche doit donc préciser les modalités de réalisation et l'importance relative des trois étapes suivantes par rapport à l'ensemble du projet:

1. présentation des éléments théoriques;
2. moyens utilisés pour comparer les éléments théoriques aux données recueillies;
3. analyse des données ;
4. nature du projet et de sa présentation.

Il est clair qu'il ne faut pas présenter un plan du rapport final qui exposerait les différentes parties du document écrit. Il faut plutôt présenter, dans la mesure du possible, l'objet d'étude et la façon dont l'étudiante ou l'étudiant s'y prendra très concrètement pour réaliser sa recherche.

La documentation

Le sujet de recherche projeté doit s'alimenter à partir d'une documentation disponible. Il est prudent de s'assurer de cette disponibilité dès le point de départ et de présenter dans le document les modalités prévues pour la cueillette de l'information nécessaire à la recherche.

Il est à noter que l'essai-projet doit nécessairement inclure une collecte de données nouvelles sur le terrain, une recherche appliquée, des recommandations ou un projet d'intervention et le tout doit être présenté oralement aux évaluateurs.

Le calendrier de travail avec les échéances

L'échéancier sert avant tout à fixer des objectifs à atteindre à des moments précis dans le but de déposer son essai-projet à l'intérieur des délais du programme et du temps dont l'étudiant dispose.

L'échéancier doit être bâti avec prudence, sans imposer de précipitation, tout en tenant compte du potentiel de travail de la personne qui réalise le projet. Bâtir l'échéancier, c'est indiquer des dates aux différentes étapes de la démarche de recherche, en y ajoutant la rédaction et la présentation orale. Par exemple, la personne qui entend réaliser son essai-projet en une session pourra envisager l'échéancier suivant:

- 1) **Mai** : travail en bibliothèque;
- 2) **Juin** : cueillette des données;
- 3) **Juillet** : rédaction;
- 4) **Août** : dépôt initial;
- 5) **Septembre** : dépôt final ;
- 6) **Octobre** : présentation.

C'est le directeur de programme qui approuve la réalisation d'un essai-projet individuel. Il peut faire appel au comité de programme pour obtenir un avis si nécessaire. Il peut aussi rencontrer l'étudiant et le conseiller pour discuter du projet. Si ce dernier est professeur d'un autre département, alors la rencontre avec le directeur du programme est obligatoire.

Compte tenu des délais requis pour tenir toutes ces rencontres, il est préférable de **déposer son sujet d'essai-projet au plus tard au début du mois d'avril** afin que la recherche soit approuvée avant l'inscription à la session d'été de la première année. Les personnes qui comptent réaliser un essai-projet en commun doivent remplir chacune un formulaire; cependant, une seule copie du texte descriptif est exigée.

En résumé, le dépôt de sujet d'essai-projet, consiste en:

- Le choix d'un sujet et d'un conseiller;
- Le dépôt du formulaire *Dépôt du sujet d'essai-projet ou de mémoire* au secrétariat de l'ÉSAD accompagné d'une description succincte (environ trois pages) du projet contresignée par le conseiller;
- La rencontre du directeur de programme de maîtrise en ATDR avec l'étudiant et le conseiller si ce dernier est professeur d'un autre département ;
- L'approbation du projet par le directeur du programme qui autorisera alors l'inscription de l'étudiant à l'activité AME 6611 Essai-projet.

2- La recherche et la rédaction

Le cœur de l'essai-projet est la recherche et la rédaction. Ces activités se font sous la supervision du conseiller. Il est nécessaire de rencontrer le conseiller à au moins trois reprises pendant la recherche. Une première rencontre est requise avant la collecte de données, une autre après et la dernière rencontre est requise au dépôt initial. Il est par ailleurs fortement recommandé de solliciter des rencontres sur une base régulière avec le conseiller afin de rendre compte de l'avancement de la recherche et, au besoin, d'apporter les ajustements nécessaires à la méthodologie. Ces rencontres peuvent s'échelonner selon les besoins, en suivant l'échéancier de travail.

La longueur de l'essai-projet dépend de la forme qu'il prend. Par exemple, si l'essai-projet consiste en un article présenté à une revue avec comité de lecture, il ne devrait pas être de plus de vingt (20) pages. S'il s'agit d'un projet d'intervention sur un milieu donné, il peut être d'une longueur de soixante (60) pages incluant les annexes. Ces ordres de grandeur ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne devraient pas servir de critère exclusif déterminant la longueur de l'essai-projet ; les exigences du conseiller sont finalement le critère le plus important.

Le document écrit doit contenir les trois éléments suivants :

- Une description de la problématique (éléments théoriques et observations empiriques qui supportent ou invalident la théorie) ;
- La recherche : présentation de la méthodologie, cueillette de données et analyse des données recueillies (l'essentiel des données analysées doit provenir de la cueillette de données faite pendant l'essai-projet) ;
- La proposition d'intervention, le projet ou les recommandations illustrées concrètement.

En résumé, la recherche et la rédaction de l'essai-projet consistent en:

- La collecte et l'analyse des données ;
- La rédaction de l'essai-projet ;
- Le tout en interaction constante avec la ou le conseiller pour apporter les ajustements nécessaires au fur et à mesure.

3- Dépôt initial de l'essai en vue de l'évaluation

Pour procéder au dépôt initial il faut obtenir de son conseiller l'autorisation écrite de procéder au dépôt initial de son essai. Pour ce faire, le conseiller complète le formulaire *Autorisation de dépôt initial* et le remet au secrétariat de l'ÉSAD. Il doit désigner un examinateur pour l'assister dans l'évaluation de l'essai-projet. Le nom de l'examineur doit être inscrit sur le formulaire *Autorisation de dépôt initial*.

Le dépôt initial de l'essai-projet doit être fait au plus tard à la fin de la session d'été, soit le vendredi 19 août 2016. **Pour dispenser l'étudiant de s'inscrire à l'essai-laboratoire, le conseiller et l'examineur doivent porter un jugement sur la recevabilité du dépôt initial avant la fin de la première semaine de cours, soit le vendredi 9 septembre 2016.**

Le dépôt initial consiste en l'impression de deux copies de l'essai (une pour le conseiller et une pour l'examineur). Ces copies doivent être déposées au secrétariat de l'ÉSAD, accompagnées du formulaire d'autorisation de dépôt initial dûment signé par le conseiller. L'ÉSAD transmettra la copie de l'essai-projet aux personnes concernées avec les instructions concernant la correction et les délais pour la remise du rapport d'évaluation. Prenez note que la page titre de l'essai-projet doit comporter certaines informations conformément au modèle ci-joint.

À compter du moment où l'autorisation de dépôt initial a été remise au secrétariat avec les copies de l'essai-projet, le conseiller et l'examineur disposent de trois semaines pour se prononcer sur la recevabilité de l'essai-projet (pour ce faire, ils doivent vérifier si toutes les parties obligatoires de l'essai-projet sont présentes). Ils informent la direction de programme par courrier électronique de la recevabilité ou la non-recevabilité de l'essai-projet.

Si les examinateurs estiment que l'essai-projet n'est pas recevable, l'étudiante ou l'étudiant devra alors s'inscrire à l'essai-laboratoire d'aménagement et de développement. L'attribution d'une équipe se fera en tenant compte des places

disponibles. Si aucune équipe n'a de place, un tirage au sort servira à désigner l'équipe dont il ou elle fera partie.

Ils disposent par la suite d'un mois pour procéder à son évaluation. Ils procèdent à l'évaluation de l'essai-projet en produisant un rapport d'évaluation qu'ils remettent au secrétariat de l'ÉSAD. Le document *Directives examinateurs* peut servir de référence pour la préparation du rapport. L'examineur doit remettre un rapport distinct de celui du conseiller. Le rapport doit faire état des commentaires portant sur l'essai et des corrections qui devraient y être apportées de manière claire et précise.

En résumé, le dépôt initial de l'essai-projet, c'est:

- Obtenir l'autorisation de la conseillère ou du conseiller afin d'effectuer le dépôt initial avant le 19 août 2016. Pour ce faire, il doit signer le formulaire *Autorisation de dépôt initial*;
- L'étudiante ou l'étudiant doit déposer deux copies de son essai au secrétariat de l'ÉSAD qui les remettra aux personnes concernées;
- Les personnes chargées d'examiner l'essai se prononcent sur sa recevabilité avant la fin de la première semaine de la session d'automne (9 septembre 2016);
- Les examinateurs (conseiller et examinateur externe) procèdent à l'évaluation et remettent les commentaires et corrections exigées en vue du dépôt final au secrétariat de l'ÉSAD au plus tard trente jours après la réception des copies papier de l'essai-projet. La direction de programme fera suivre les corrections à l'étudiante ou l'étudiant.

4- Présentation orale

Après avoir pris connaissance des rapports des examinateurs, l'étudiante ou l'étudiant doit rencontrer son conseiller afin de déterminer quelles corrections devront être apportées au document avant le dépôt final. Le conseiller peut exiger des corrections obligatoires, il peut aussi suggérer certaines corrections ou améliorations et considérer certains éléments comme des commentaires ne nécessitant pas des corrections.

Le conseiller pourra autoriser le dépôt final lorsqu'il sera satisfait des corrections apportées au rapport. La présentation publique précédera cependant le dépôt final.

5- *Présentation orale*

Après avoir apporté les corrections exigées par le conseiller à son rapport, l'étudiante ou l'étudiant fait une présentation orale aux examinateurs. La date de la présentation sera fixée par la direction de programme en tenant compte des disponibilités des examinateurs et de l'étudiant. À cette occasion, les personnes concernées par le projet peuvent être invitées à assister à la présentation.

La présentation orale est d'une durée de vingt minutes. Elle est suivie d'une période de questions de la part du public. Au terme de la présentation, la conseillère ou le conseiller et l'examineur se réunissent afin de déterminer la note finale qui sera attribuée à l'étudiant pour son essai-projet.

En résumé, la présentation orale, c'est:

- Une présentation de vingt minutes devant le public;
- L'attribution d'une note à l'essai-projet par les personnes chargées de son évaluation.

6- *Dépôt final*

Suite à la présentation, le directeur de programme reçoit l'**Autorisation de dépôt final** signée par le conseiller et l'examineur, avec une copie de l'essai-projet déposée au secrétariat de l'ÉSAD par l'étudiante ou l'étudiant. Il autorise le dépôt final si le document répond aux normes de l'École (respect de la page couverture, qualité du français, etc.). Pour le dépôt final, il faut remettre le formulaire **Licence non exclusive de reproduction** et procéder à l'impression de 2 copies de son texte. Le formulaire et les copies sont apportées au secrétariat pour le dépôt final **non reliées**. Les copies de l'essai-projet sont reliées aux frais de l'ÉSAD et distribuées au conseiller et à la direction de l'ÉSAD. L'étudiant qui souhaite recevoir une copie reliée de son essai peut en déposer six copies au lieu de cinq au secrétariat de l'ÉSAD.

En résumé, le dépôt final de l'essai, c'est:

- Le conseiller et l'examineur signent le formulaire **Autorisation de dépôt final**;
- Obtenir l'autorisation du directeur de programme pour le dépôt final de l'essai ; des corrections peuvent être exigées par le directeur;

- Procéder aux corrections en vue du dépôt final, si nécessaire;
- Compléter le formulaire *Licence non exclusive de reproduction*
- Faire parvenir **2 copies non reliées** de l'essai corrigé ainsi que le formulaire *Licence non exclusive de reproduction* à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional;
- Ces copies seront reliées aux frais et aux couleurs du programme; une copie sera distribuée au conseiller et la seconde conservée à la direction de l'ÉSAD.

7- L'émission des diplômes

Au deuxième cycle, l'Université Laval procède à l'émission des diplômes tous les mois. La collation des grades a habituellement lieu le troisième dimanche du mois de juin. Pour que le nom d'une étudiante ou d'un étudiant soit porté au palmarès des diplômés, les trois conditions suivantes doivent être remplies:

- 1) tous les cours du programme d'études de maîtrise en ATDR doivent avoir été complétés avec succès;
- 2) avoir maintenu une moyenne générale à la maîtrise supérieure à 2,67/4,3 ;
- 3) le dépôt final de l'essai-projet effectué ; et
- 4) les droits de scolarité et autres frais (bibliothèque, résidences, etc.) acquittés.

2016-01-27